

question à la mairie: quand aura lieu l'enquête publique sur le dossier tyroliennes? ou a-t-elle eu lieu en 2019? dans le bilan de la concertation sur les tyroliennes il est écrit: Outre la concertation préalable du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019, et après avis de l'autorité environnementale, une enquête publique (d'un délai de 30 jours au moins) est prévue courant second semestre 2019 (cf page 17 du dossier de concertation).

Modérateur

21/07/2021

En réponse à votre question, le projet de tyroliennes fait l'objet de différentes procédures réglementaires : une concertation préalable du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019. une étude d'impact en cours de réalisation un permis d'aménager Il fera l'objet aussi d'une participation du public par voie électronique prévue courant second semestre 2021. En effet, l'article L123-2 du code de l'environnement exonère le projet de tyroliennes d'une enquête publique par une participation du public par voie électronique (PPVE), cette dernière dont les modalités sont prévues à l'article L123-19 permet de raccourcir les délais.

Vanwa

14/07/2021

Contre ce projet : Incroyable de même envisager de bétonner encore un peu plus notre île ! Jusqu'où allons nous encore un peu plus impacter notre environnement - en zone naturelle sensible - ZNIEF -en plus ! Mais que fait le Parc ? Ah oui, c'est vrai créer qq's emplois.. peut on se permettre de faire n'importe quoi sous ce prétexte?

Modérateur

21/07/2021

Comme présenté en page 12 du dossier de concertation concernant les raisons et motivations, le projet de parc du Volcan répond aux objectifs de développement économique et touristique en développant l'offre d'emplois nouveaux, préserver le site dans son aspect végétal de biodiversité, dynamiser les activités de loisirs. En pages 5 et 12, le dossier mentionne le nombre de créations d'emplois qui est de 150 selon une première estimation du POLE EMPLOI. Concernant la zone du projet, comme indiqué en page 28 du dossier de concertation, le site est situé dans un secteur couvert par le PLU approuvé en date du 29 juin 2019. Elle est une zone classée à la fois en espace d'urbanisation prioritaire et dans un périmètre comportant des OAP. Le projet de parc du Volcan est compatible avec le zonage du PLU sur ce secteur « champ de foire ». Il n'est pas concerné par la zone du Parc national.

Modérateur

21/07/2021

Le dossier de concertation mis à disposition du public du 1er juillet au 23 juillet apporte quelques éléments concernant les déplacements et stationnements en pages 26 et 27. Les aménagements des axes de circulation et des quatre parkings permettent l'accès au parc ; ils favorisent la fluidité des déplacements à l'intérieur et aux abords du parc. Concernant les conséquences sur le trafic, pour information, une première étude de sur la capacité des voies menée par le bureaux d'études spécialisés a été réalisée. Cette étude sera mise à jour pour tenir compte des évolutions de trafic et des habitudes en cohérence avec la fréquentation du parc, elles permettront de synchroniser les flux et de les répartir sur les axes principaux. La modélisation apportera une réponse par les nombreuses voies de délestage que la commune depuis plus de 5 ans modernise.

jaco

13/07/2021

question a la mairie : qui a répondu a cet appel d'offre de 2018 avant toute enquête préalable ou publique????????? CONSTRUCTION D' UN ENSEMBLE TYROLIENNES SUR LE PITON DUGAIN A LA PLAINE DES CAFRES - relance du LOT 1 Suivre ce marché  
Marché public ou privé Référence du marché : 3828226 Date de clôture estimée : 31/08/18  
Etat : Première publication Publié dans : BOAMP (12/08/18) 18-113371 JOUE (13/07/18)  
302047-2018 Département(s) de publication : 974 Annonce No 18-113371 I.II.III.IV.VI.  
AVIS DE MARCHÉ Directive 2014/24/UE Le présent avis constitue un appel à la concurrence Section I : Pouvoir adjudicateur I.1) NOM ET ADRESSES Commune du Tampon, 256 rue Hubert Delisle, Point(s) de contact : SERVICE COMMANDE PUBLIQUE, 97430, TAMPON, F, Courriel : smp@mairie-tampon.fr, Code NUTS : FRY4 Adresse(s) internet : Adresse principale : <http://www.webmarche.adullact.org> Adresse du profil acheteur : I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Modérateur

21/07/2021

Le projet de tyroliennes a fait l'objet d'une concertation préalable du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019. Un bilan de cette concertation a été rendu public courant juillet 2021 et a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal. Pendant la durée de cette concertation, le public a eu la possibilité de faire part de son avis, de questions et des suggestions. En réponse à votre question concernant l'appel d'offres en 2018, la commune a effectué une consultation des entreprises afin de préparer les études afférentes à ce projet de tyroliennes, parallèlement aux procédures réglementaires (concertation préalable, étude d'impact en cours de réalisation, etc...)

Modérateur

21/07/2021

Le projet de tyroliennes a fait l'objet d'une concertation préalable du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019. Un bilan de cette concertation a été rendu public courant juillet 2021 et a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal. Pendant la durée de cette concertation, le public a eu la possibilité de faire part de son avis, de questions et des suggestions. La présente concertation préalable du 1er juillet au 23 juillet 2021 porte sur le projet de parc du Volcan. Un dossier a été mis à la disposition du public présentant le projet de parc du Volcan. Il a été rappelé pour mémoire en annexe de ce dossier une synthèse des éléments relatifs au projet de tyroliennes. Sur conseils des garants de la CNDP, le bilan de cette concertation ainsi que l'étude acoustique du projet de tyroliennes, ont été mis en ligne sur le site internet et dans les trois mairies de la commune du Tampon.

maryus

13/07/2021

un projet grandiose et novateur comme celui ci à toute sa place dans notre environnement, et raison de plus à la Plaine des Cafres. le propre de l'humain est de râler sur tout et tout le temps! arrêtez vous et réfléchissez un peu si vous en êtes capable! combien d'emplois seront créés? et les attractions proposées ou les avez vous déjà vu à la Réunion? les plantes endémiques plantées sur un parcours découverte balisé, vous ne trouvez pas ça super? les places de parking en nombre suffisants, c'est bien pour éviter de tourner en rond avant de se garer! ce sera une super offre touristique locale et les avantages sont et seront multiples en tout point de vue!

Modérateur

21/07/2021

Merci pour votre commentaire positif. En réponse à votre question, le dossier de concertation du projet de parc du Volcan mis à la disposition du public du 1er juillet au 23 juillet 2021, mentionne en pages 5 et 12 le nombre de créations d'emplois qui est de 150 selon une première estimation du POLE EMPLOI.

jaco

13/07/2021

je suis contre ce projet:atteinte à l'environnement par les tyroliennes (cf (dossiers divers sur tyrolienne) ce projet porte atteinte à la flore du Piton Dugain, Espace Boisé Classé, avec la présence d'espèces végétales protégées et d'espèces végétales patrimoniales. L'implantation des structures, la fréquentation générée par l'accès du public, et donc l'exploitation de la structure ne pourront que contribuer à la dégradation à terme du site naturel et les mesures compensatoires envisagées ne sont pas suffisamment précises et détaillées et semblent plus relever de vœux pieux de la part du bureau d'études Biotope. Il est par ailleurs notable que l'ONF opère une zone de renaturation sur le site, et qu'il est donc contradictoire de le dénaturer par une installation artificielle . Par ailleurs, si le dossier de concertation (tyrolienne )précise que la plateforme communale de départ serait localisée de manière à éviter les espèces végétales protégées – « objectif zéro destruction » (Cf. p. 16), cette plateforme de départ pose notamment problème du fait de son emprise au sol (288 m2 - Longueur 51,1m \* largeur 5,63m ; Cf. p. 8) et de sa localisation en plein Espace Boisé Classé avec présence d'espèces végétales protégées par arrêté ministériel et d'espèces végétales patrimoniales dont les listes respectives ne figurent étrangement pas au dossier de concertation. D'après la cartographie p. 15, cette plateforme communale de départ se situerait à priori en zone « d'habitats naturels à préserver en priorité » (zone en orange) avec présence avérée de flore patrimoniale protégée (plusieurs points rouges) et flore patrimoniale (plusieurs points jaunes), le dossier de concertation précisant en plus « qu'il est probable que des spécimens de flore patrimoniale et/ou protégée n'aient pas fait l'objet d'un relevé » (Cf. note sous la légende de la carte p. 15), et de plus la transplantation d'individus de flore patrimoniale n'est pas envisagée de manière systématique (que « si possible techniquement », Cf. p. 16).

Modérateur

21/07/2021

Suite à vos questions concernant le projet de tyroliennes, il convient de rappeler que ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019. Un bilan de cette concertation a été rendu public courant juillet 2021 et a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal. Pendant la durée de cette concertation, vous aviez la possibilité de faire part de votre avis, de vos questions et de vos suggestions. La présente concertation préalable du 1er juillet au 23 juillet 2021 porte sur le projet de parc du Volcan. Un dossier a été mis à la disposition du public présentant le projet de parc du Volcan. Il a été rappelé pour mémoire en annexe de ce dossier une synthèse des éléments relatifs au projet de tyroliennes. Pour mémoire, ont été mis en ligne sur le site internet et dans les trois mairies de la commune du Tampon, le bilan de cette concertation ainsi que l'étude acoustique. En réponse à votre question concernant ce projet de tyroliennes, l'étude d'impact est en cours de réalisation par le bureau d'études BIOTOPE et apportera des éléments de réponses sur les enjeux environnementaux. Des mesures pour éviter, réduire, compenser les impacts du projet sur l'environnement ( faune, flore, espèces protégées, etc...) seront proposées dans le cadre de

cette étude d'impact en cours. Le projet a évolué pour prendre en compte les espèces protégées et les préserver.

ouristes ne recherchent pas ce genre d'endroits quand ils viennent à la réunion. Pour les locaux, ce parc sera fréquenté de temps en temps mais quid la. Semaine ?? Quid de l'équilibre financier ? Quel. Sera le coût pour la billetterie ?

Modérateur

21/07/2021

Concernant la fréquentation du futur parc du Volcan, à ce stade, les données concernant le nombre de visiteurs du futur parc, ne peut être qu'estimatif. Le dossier de concertation mentionne en page 13 que le parc pourra accueillir effectivement 30 000 à 40 000 visiteurs par an. Ces chiffres sont communiqués à titre indicatif. Concernant votre question relative à l'équilibre financier, l'objectif de la commune est bien entendu d'assurer l'équilibre financier lors de l'exploitation du parc. Le coût estimatif du projet est de 11,6 M€ et fait l'objet d'une demande de subvention au titre des fonds FEDER à la Région, comme mentionné en page 27 du dossier de concertation. Il est aussi précisé que l'accès au parc est gratuit, sauf pour les tyroliennes et le ballon captif.

Modérateur

21/07/2021

Vous avez posé plusieurs questions dont celle relative à l'autonomie alimentaire de La Réunion et la question de l'eau sur la commune du Tampon. Il convient de rappeler que la concertation du public du 1er juillet jusqu'au 23 juillet 2021, porte sur le projet de parc du Volcan. En réponse à votre question sur les attractions touristiques, il s'agit plutôt d'un parc de loisirs et non d'attractions. Le projet a été simplifié sur une surface de 15 ha, sur la thématique du végétal et de la biodiversité. Comme mentionné en page 12 du dossier de concertation concernant les raisons et motivations, le projet répond aux objectifs de développement économique et touristique en développant l'offre d'emplois nouveaux, préserver le site dans son aspect végétal de biodiversité, dynamiser les activités de loisirs. Le coût estimatif du projet est de 11,6 M€ et fait l'objet d'une demande de subvention au titre des fonds FEDER à la Région, comme mentionné en page 27 du dossier de concertation. L'objectif de la commune est d'assurer l'équilibre financier lors de l'exploitation du parc.

21/07/2021

Dans le cadre de la concertation préalable du 1er au 23 juillet portant sur le projet de parc du Volcan, vous avez la possibilité d'émettre des propositions en matière de création d'emplois dans un contexte de taux de chômage important dans le département. Concernant le volet « patrimoine naturel », le projet de parc du Volcan d'une surface de 15 ha, est conçu autour de la thématique du végétal et de la biodiversité, sans terrassement important. Comme mentionnés en pages 30 et 31 du dossier de concertation, le site retenu est caractérisé par des enjeux forts de biodiversité qui seront bien entendu pris en compte dans le projet. L'étude d'impact, en cours de réalisation par le bureau d'études BIOTOPE, affinera les mesures environnementales afin d'éviter et de réduire les impacts du projet sur l'environnement. D'ores et déjà, des premières mesures sont présentées en pages 32 et 33 du dossier de concertation, telles que la protection et la préservation des espèces végétales sensibles, intégration environnementale et paysagère du projet, suivi comportemental du Busard Maillard, etc...

Modérateur

21/07/2021

Lors des réunions publiques du 1er juillet et 10 juillet, les garants de la commission nationale du débat public, ont rappelé que la concertation n'était pas un référendum. Dès lors qu'il s'agit d'une initiative exprimant l'avis de citoyens sur le projet, la pétition est considérée comme une forme d'expression recevable dans un débat public ou une concertation. Concernant le volet « patrimoine naturel », en réponse à votre question, le projet de parc du Volcan d'une surface de 15 ha, est conçu autour de la thématique du végétal et de la biodiversité, sans terrassement important. Comme mentionnés en pages 30 et 31 du dossier de concertation, le site retenu est caractérisé par des enjeux forts de biodiversité qui seront bien entendu pris en compte dans le projet. L'étude d'impact, en cours de réalisation par le bureau d'études BIOTOPE, affinera les mesures environnementales afin d'éviter et de réduire les impacts du projet sur l'environnement. D'ores et déjà, des premières mesures sont présentées en pages 32 et 33 du dossier de concertation, telles que la protection et la préservation des espèces végétales sensibles, intégration environnementale et paysagère du projet, suivi comportemental du Busard Maillard, etc...

Zep

12/07/2021

Serait il possible de savoir si ce projet répond à la demande des tamponnais et des reunionnais plus largement ? Y a t il eu une étude qui prouve que c est ce projet qu il faut au tampon et dans cette zone des hauts ? Je souhaiterais un bilan chiffré avis positif et avis négatif à la suite de la concertation.

Modérateur

21/07/2021

Ce projet de parc du Volcan figurait dans le programme de la municipalité du Tampon lors des élections municipales de 2020 qui a été approuvé par la majorité des citoyens du Tampon. A ce stade, il n'y a pas de bilan chiffré concernant les avis positifs et les avis négatifs. Lors des réunions publiques du 1er juillet et 10 juillet, les garants de la commission nationale du débat public, ont rappelé que la concertation n'était pas un référendum. Comme mentionné en page 9 du dossier de concertation, le bilan qui sera rendu par les garants le 23 août 2021, comportera une synthèse des observations et propositions présentées qui résultent de la concertation (article L121-16-1 du code de l'environnement). Le bilan de la concertation fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Modérateur

21/07/2021

En réponse à votre question, sur le volet touristique, le site du Pas de Bellecombe permettant de découvrir le Piton de La Fournaise est très attractif pour les touristes, mais engendre peu de développement économique pour le secteur de La Plaine des Cafres. Il s'agit d'un projet de parc de loisirs qui répond à des objectifs de développement économique et touristique, générant la création d'emplois nouveaux. (cf page 12 du dossier de concertation). Concernant le volet « patrimoine naturel » de votre question, le projet de parc du Volcan d'une surface de 15 ha, est conçu autour de la thématique du végétal et de la biodiversité, sans terrassement important. Comme mentionnés en pages 30 et 31 du dossier de concertation, le site retenu est caractérisé par des enjeux forts de biodiversité qui seront bien entendu pris en compte dans le projet. L'étude d'impact, en cours de réalisation par le bureau d'études BIOTOPE, affinera les mesures environnementales afin d'éviter et de réduire les impacts du projet sur l'environnement. D'ores et déjà, des premières mesures sont présentées en pages 32 et 33 du

dossier de concertation, telles que la protection et la préservation des espèces végétales sensibles, etc...

SB

12/07/2021

Ce qui fait la beauté de ce site c'est son caractère sauvage et naturel. C'est ce qui attire des milliers de gens chaque année. Pourquoi le dénaturer ? Il est vraiment dommage de vouloir tout modifier pour satisfaire les intérêts économiques de quelques uns. J'aime mon île telle qu'elle est. Nous n'avons pas besoin de ressembler à un parc d'attraction pour attirer les touristes.... □

Modérateur

21/07/2021

Pourquoi le dénaturer ? Le projet de parc du Volcan d'une surface de 15 ha, est conçu autour de la thématique du végétal et de la biodiversité, sans terrassement important. Comme mentionnés en pages 30 et 31 du dossier de concertation, le site retenu est caractérisé par des enjeux forts de biodiversité qui seront bien entendu pris en compte dans le projet. L'étude d'impact, en cours de réalisation par le bureau d'études BIOTOPE, affinera les mesures environnementales afin d'éviter et de réduire les impacts du projet sur l'environnement. D'ores et déjà, des premières mesures sont présentées en pages 32 et 33 du dossier de concertation, telles que la protection et la préservation des espèces végétales sensibles, etc... En réponse à votre question, sur le volet touristique, le site du pas de bellecombe pour découvrir le volcan Piton de La Fournaise est très attractif pour les touristes, mais engendre peu de développement économique du secteur de La Plaine des Cafres. Il s'agit d'un projet de parc de loisirs qui répond à des objectifs de développement économique et touristique, générant la création d'emplois nouveaux. (cf page 12 du dossier de concertation).

JACO

11/07/2021

j'ai entendu l'animateur des séances dire que toutes les questions (réunions, livres en mairie ou internet ) auront des réponses, quand pour les questions sur internet et livres ??? il me semble quand même que les réponses qui sont données en réunion sont importantes pour les participants pour se faire vraiment une idée. Pourquoi ne pas prévoir des réunions de 4 heures ,si nécessaire, pour que tout puisse être dit ????

Modérateur

21/07/2021

Pendant la durée de la concertation préalable du 1er au 23 juillet, le public a la possibilité de mettre en ligne un commentaire, de poser des questions et faire des suggestions. Des réponses seront apportées dans les meilleurs délais par l'équipe projet de la commune aux questions du public. Depuis le début de la concertation le 1er juillet, deux réunions publiques se sont tenues le 1er juillet et le 10 juillet qui ont permis au public de s'exprimer librement. Deux ateliers thématiques se sont tenus le 7 et 13 juillet 2021 ayant permis aussi au public de poser des questions et de formuler des suggestions. Ces réunions publiques et ateliers thématiques se sont déroulées sous l'égide des garants de la commission nationale du débat public (CNDP).

Patrick

11/07/2021

Nos jeunes doivent quitter l'Île pour travailler, la on leur offre enfin un espoir de travailler sur leur île. Combien d'emploi vont être créés? Mes encouragements

Modérateur

21/07/2021

Projet de réponse : Le dossier de concertation mentionne en pages 5 et 12 le nombre de créations d'emplois qui est de 150 selon une première estimation du POLE EMPLOI.

Jacky mayot

11/07/2021

Bonjour, je suis habitant du lotissement les topazes. Mes questions concernant ce projet : côté route du lotissement on nous parle de barrière, mais côté forêt que sera t'il fait ? l'arrière de ma maison sera mitoyen du parc, je serais également visité par les visiteurs ? Il n'y aura pas de mur construit afin d'éviter les nuisances sonores, visuels ? Un mur en pierre ou végétal ? car oui voir les pèlerins passés par centaine est une réelle nuisance, par qui la barrière du lotissement sera elle entretenu ? J'espère que la mairie, qui nous donne des études incompréhensible pour un lambda a bien fait les choses, car le moment venu si il y a constat de nuisance généré au delà du seuil tolérable, les plaintes risque de se multipliées. Je ne suis pas entièrement contre ce projet, cependant je souhaite préserver mon confort de vie.

Modérateur

21/07/2021

voir avec Louis BOYER s'agissant de questions techniques concernant les barrières pour les riverains TOPAZE

Modérateur

21/07/2021

A ce stade des études, il est prématuré d'apporter une réponse précise sur le sujet des rond-points pour accéder au futur parc du Volcan. Une convention avec la Région a été mise en œuvre par la commune fin 2020 concernant le giratoire. Concernant la circulation, pour information, une première étude de sur la capacité des voies menée par le bureaux d'études spécialisés a été réalisée. Cette étude sera mise à jour pour tenir compte des évolutions de trafic et des habitudes en cohérence avec la fréquentation du parc, elles permettront de synchroniser les flux et de les répartir sur les axes principaux. La modélisation apportera une réponse par les nombreuses voies de délestage que la commune depuis plus de 5 ans modernise.

Modérateur

21/07/2021

Comme mentionnés en pages 30 et 31 du dossier de concertation s'agissant des enjeux environnementaux (volet « cadre de vie »), « le site est principalement exposé au bruit généré par les circulations sur la RN3. L'ambiance sonore est majoritairement modérée, sauf pour quelques habitations situées en bordure immédiate de la RN3. » Concernant la faune et la flore, le site retenu est effectivement caractérisé par des enjeux forts de biodiversité qui seront pris en compte dans le projet. L'étude d'impact, en cours de réalisation par le bureau d'études BIOTOPE, affinera les mesures environnementales afin d'éviter et de réduire les impacts du projet sur l'environnement. D'ores et déjà, des premières mesures sont présentées en pages 32 et 33 du dossier de concertation, telles que la protection et la préservation des espèces végétales sensibles, mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à l'exploitation du parc, etc...

Modérateur

21/07/2021

Le dossier de concertation mentionne en page 27 le coût estimatif et le financement du projet de parc du Volcan. Il mentionne que le parc est gratuit sauf les tyroliennes et le ballon captif. Concernant les coûts d'entretien et de fonctionnement, à ce stade de l'avancement du projet, il est prématuré de réaliser une étude sur ces coûts d'entretien et de fonctionnement. Le nombre de 150 emplois mentionné en pages 5 et 12 du dossier de concertation, est une première estimation évaluée par le pôle emploi